

Déposé le 30 / 08 / 19 .

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

*Le bureau
du SNUDI-FO 13
espère que vous avez
passé de bons congés
et vous souhaite
une bonne rentrée !*

SITE DE DEPOT

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Retraites :

Pages 2 - 3

- Non au régime unique par points !
- Maintien du Code des pensions des fonctionnaires
- Maintien des régimes retraite existants
- Amélioration des pensions

Paris, 21 septembre :

**Rassemblement national
organisé par la Confédération FO
Construisons le rapport de force
interprofessionnel !**

Dossiers

de fin d'année scolaire et de l'été :

- Canicule
- Maternelle "Blanquer"
- Mouvement
- Loi de transformation de la fonction publique
- Carte scolaire
- Inclusion et PIAL
- Cités éducatives ...

La loi Blanquer à l'œuvre

dès cette rentrée !

Pages 4 - 5

Un mouvement 2019 scandaleux !

Déclaration des représentants FO à la CAPD Pages 6 - 7

L'adhésion 2019

**toujours
d'actualité !**

Page 8

*Ce bulletin est rédigé bien avant
que vous ne le receviez, alors ...*

**pour plus d'actualités, rendez-vous
sur notre site :**

www.snudifo13.org

Retraites : Non au régime unique par points ! Maintien de notre code des pensions !

**Rapport Delevoye sur la réforme des retraites :
fonctionnaires comme salariés du privé, tous perdants !**

*Retrouvez tout le dossier
retraites sur notre site
www.snudifo13.org*

La retraite universelle par points, c'est la baisse des retraites, qui s'inscrit dans la même logique d'austérité que le gel récurrent de la valeur du point d'indice, les milliers de postes supprimés, le jour de carence rétabli, La commande de l'OCDE est de ramener le taux de remplacement à 50% du salaire de référence quand il est théoriquement à 70% aujourd'hui.

● Ce serait la fin des 42 régimes de retraite, dont le nôtre, et de la base des 6 derniers mois !

Les fonctionnaires ne pourront plus obtenir, au terme d'une carrière complète, 75% du traitement brut des 6 derniers mois. Finie l'inscription de leur pension, partie intégrante de leur statut, au grand livre de la dette publique. Plusieurs "leurres" sont agités, comme la prise en compte des primes et indemnités dans le calcul de la pension ... outre la volatilité des primes au fil du temps, quid des enseignants qui en sont peu voire pas du tout lotis parmi les fonctionnaires ?

● Il n'y aurait plus de garantie d'un montant de pension car la valeur du point ne sera pas connue à l'avance.

Elle évoluera, soumise aux décisions gouvernementales fonction de l'état de l'emploi, de la croissance, de la dépense publique et de l'espérance de vie !

Au prétexte fallacieux de l'équilibre financier du système de retraite, un premier objectif : **réduire la dépense publique** pour satisfaire les objectifs monétaires imposés par l'Europe.

● Mise en place de l'épargne individuelle ...

Assorti d'un second objectif : **favoriser** (pour ceux qui en auront les moyens !) **les compléments de retraite en épargne individuelle par capitalisation** (et l'on sait comment les groupes financiers peuvent ruiner les épargnants des fonds de pension).

● Partir à 62 ans = décote !

Le rapport Delevoye propose d'introduire un âge pivot (ou âge d'équilibre) à 64 ans, les 62 ans actuels devenant un âge plancher, de fait virtuel, d'ouverture du droit à la retraite mais systématiquement assortie d'une décote ou d'une pension insuffisante selon les cas. Cette pénalité obligerait les agents à poursuivre leur carrière après 62 ans pour bénéficier d'un taux plein, alors que l'espérance de vie moyenne en bonne santé est de 63 ans, en France.

● Pension de reversion :

l'automatisme de réversion à hauteur de 50% de la pension lors du décès du conjoint **serait supprimé.**

La Confédération FO et la Fédération Générale FO des Fonctionnaires ont rappelé, lors de la publication du Rapport Delevoye, leur totale opposition au projet de système universel par points et à la fusion des 42 régimes de retraite actuels.

FO revendique **le maintien et l'amélioration du Code des pensions civiles et militaires** avec le maintien de l'inscription des pensions des fonctionnaires d'Etat au grand livre de la dette publique, **le maintien de tous les régimes de retraites existants, l'amélioration des pensions** (en les augmentant, de même que les salaires des actifs).

**Pour engager la mobilisation contre ce projet destructeur des acquis des salariés,
la Confédération FO a pris l'initiative d'organiser un rassemblement national
le 21 septembre 2019 à Paris.**

RÉFORME DES RETRAITES : FO DIT STOP !

**RASSEMBLEMENT A PARIS
LE 21 SEPTEMBRE 2019**

RASSEMBLEMENT FO A PARIS

POUR la défense d'un vrai droit à la retraite pour toutes et tous

CONTRE le régime universel par points et la remise en cause des 42 régimes existants

CONTRE le recul de l'âge effectif de la pension à taux plein

POUR la défense de la protection sociale collective solidaire des salariés (santé, assurance chômage, retraite)

CONTRE l'étatisation et la privatisation

POUR préparer le rapport de force interprofessionnel et, si nécessaire, la grève tous ensemble

CONTRE l'étatisation et la privatisation

**FO engage la mobilisation
pour préparer le rapport de force interprofessionnel et,
si nécessaire, la grève tous ensemble**

EN AVANT VERS LE 21 SEPTEMBRE !

Avec FO, je participe :

Nom /Prénom :

Mail :

Je contribue à hauteur de : Euros

PLUS FORTS ENSEMBLE

force-ouvriere.fr

Une fin d'année scolaire éprouvante ... et une rentrée qui s'annonce difficile ...

Canicule

Lors de la canicule, notre employeur a été sourd à toutes les fiches de danger grave et imminent envoyées par les collègues. Seules quelques mairies ont décidé de fermer les écoles.

Nous reviendrons sur cette situation inacceptable lors des prochaines instances CHSCT.

Maternelle "Blanquer"

La réforme Blanquer a été votée malgré l'opposition des enseignants. Des décrets, publiés dès le 9 juillet, permettent maintenant aux jardins d'enfants de se substituer à l'école maternelle, apportant dans leur sillage un autre décret sur l'obligation d'assiduité "aménagée" en petite section à la demande des parents responsables.

Plus que jamais l'école maternelle est en danger !



Mouvement

A la canicule, se sont ajoutées les opérations du mouvement, qui ont placé un grand nombre de collègues dans des situations d'affectations incompatibles avec leur vie de famille, en demandant la révision mais n'obtenant que peu de réponse des services mouvement à leur demande. Nous vous invitons à lire notre déclaration lors de la CAPD du 4 juillet. Tout l'été, nous avons assuré une permanence syndicale pour être présents à vos côtés. Nous avons défendu lors de l'audience du 12 juillet les dossiers que vous nous avez confiés. Il faut savoir que, cette année, c'est le 19 juillet, jour de fermeture des services de l'IA 13, que nous avons été destinataire de l'affectation de l'ensemble des collègues. Dès le 26 août 2019, nous interviendrons à nouveau auprès de l'administration.

Et pendant l'été ... la loi de Transformation de la Fonction Publique ...

Alors que pour beaucoup de collègues subsistait encore l'angoisse de ne pas connaître leur affectation, ou de ne pas pouvoir assurer leur affectation, le gouvernement poursuivait ses plans pendant l'été, avec le vote de la loi de transformation de la Fonction Publique et la présentation du projet de loi pour la retraite universelle par points.

La loi de Transformation de la Fonction Publique, telle que décrite dans le journal Ecole Syndicaliste, que vous avez reçu en juin 2019, montre la volonté du gouvernement à mettre en place des dispositifs permettant de supprimer un très grand nombre de postes de fonctionnaires, en développant l'embauche de contractuels au lieu de fonctionnaires, et y compris en transférant les missions au secteur privé.

Si on met en correspondance cette loi et la mise en place des nouvelles règles de mouvement, ne veulent-ils pas inciter les collègues ne pouvant assumer l'affectation attribuée à utiliser la rupture conventionnelle ? Une façon de diminuer le nombre de collègues dans le département prétendument en "surnombre" ?

La suppression de postes de fonctionnaires s'avère aussi confirmée par la baisse de 1055 postes au concours PE 2019. Le ministère de l'EN pourrait ainsi recruter ou licencier un personnel contractuel en fonction des besoins de chaque département.

Carte scolaire

Les déléguées du personnel ont dû faire preuve de ténacité face à une administration, qui s'était déjà imaginée transformer les instances de fin d'année en simple chambre d'enregistrement de leurs décisions.

Plutôt que de surseoir aux fermetures de classes qui n'apportent que difficultés aux écoles et aux collègues replié(e)s, peu de ces décisions ont été revues.

Le 29 août, un groupe de travail est prévu. Nous y poursuivrons notre combat pour l'annulation des fermetures de classes et l'ouverture des classes nécessaires.

Hors Classe

La CAPD a été reportée et doit se réunir le jeudi 29 août. Nos représentants du personnel vous informeront par mail si vous êtes concerné.

Inclusion et PIAL

Nous avons toute l'année essayé d'être aux côtés des collègues, subissant les conséquences de la loi Montchamp et de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école. **Nous avons lors d'une dernière audience, le 13 juin, défendu les dossiers encore en suspens.** C'est une tâche que nous devons reprendre pour cette prochaine année scolaire. En effet, les collègues se retrouvent avec des situations ingérables, car les enfants concernés devraient être affectés en établissements spécialisés selon la MDPH. **Nos conditions de travail ne vont pas s'arranger avec la mise en place du nouveau dispositif PIAL** (Pole Inclusif d'Accompagnement Localisé), qui substitue au droit individuel de chaque enfant à bénéficier d'un AESH avec une notification précise d'heures un droit partagé avec d'autres élèves d'un AESH sans avoir de garantie sur le nombre d'heures. La gestion se ferait par les IEN.

Plus que jamais, contactez le SNUDI FO en cas de problème.

Cités éducatives, EPLEI (Etablissement Public Locaux d'Enseignements Internationaux) ou comment le gouvernement met en place les EPSF !

D'un côté, les cités éducatives dans les zones d'éducation prioritaire, car nous dit-on "il faut aider les jeunes des quartiers". De l'autre, des EPLEI où là par contre, le "recrutement se fera sur dossier", comme dans les établissements privés.

Mais les deux sont créés sur proposition des collectivités territoriales concernées, dans une logique de destruction des programmes nationaux, des diplômes nationaux et des garanties statutaires de fonctionnaires d'Etat.

En effet, dans ces deux "expérimentations", les enseignants deviendraient des moyens mutualisés dont l'utilisation serait déterminée par une convention signée entre l'Etat et les collectivités, avec un chef de file ou chef d'établissement, responsable de l'ensemble des écoles et collèges concernés. Le SNUDIFO a pris position depuis les annonces en mai 2019 contre ces "expérimentations", tant sur le plan national que départemental.

Dans les Bouches du Rhône, quatre cités éducatives, dont trois dans la cité phocéenne, devraient se mettre en place. A Marseille, nous avons, le 4 juillet, rencontré Mme Casanova, Ajointe au Maire, déléguée aux écoles qui était accompagnée par deux responsables de l'IA13. Nous les avons informés de l'opposition des collègues soutenue par notre syndicat, les cités éducatives répondant à la logique des EPSF, proposés dans la loi Blanquer. Nous avons transmis la lettre pétition en cours de signatures, démontrant les différentes attaques liées à cette mise en place (à retrouver sur notre site).

Malheureusement, la municipalité soutenue par les responsables de l'IA 13, n'a pas voulu entendre nos arguments. Bien au contraire, ils nous ont affirmé que ce ne pouvait être qu'un "plus" pour tout le monde. Nous continuerons pour cette rentrée à faire pression contre ces expérimentations, en souhaitant que cette campagne se fera dans l'unité syndicale.

D'ailleurs, pour l'instant, le projet de la cité scolaire internationale de Marseille (EPLI), où les collectivités (département, ville, région) sont partie prenante d'un projet dans le nouveau quartier Euroméditerranée, a eu un vote unanime contre de l'ensemble des organisations syndicales lors des instances ministérielles.

Compte-rendu représentants du personnel

Tout l'été, les représentants du personnel du SNUDI-FO 13 sont restés à l'écoute des collègues, avec une "permanence mail" pour laquelle ils se sont relayés.

Ils ont répondu à des questions variées (congé parental, salaires et indemnités, promotion Hors Classe et Classe exceptionnelle, ineat-exeat ...) et surtout aux questions de collègues inquiets voire désespérés suite à leur nomination lors du mouvement 2019 catastrophique.

Ci-dessous, la déclaration du SNUDI-FO 13 lors de la CAPD mouvement de juillet ...

Déclaration SNUDI-FO 13 - CAPD du 4 juillet 19

Nous nous réunissons aujourd'hui, à la veille du dernier jour de l'année scolaire 2018/2019. Force est de constater que celle-ci a été très particulière.

Avec le projet de loi Blanquer, rejeté massivement par les enseignants et la majorité des organisations syndicales

Avec la mise en œuvre, dès la rentrée, de 4 cités éducatives sur les Bouches du Rhône, introduisant de façon expérimentale les EPSF, « retirés » de la Loi Blanquer !

Avec des opérations du mouvement inédites, affectant chaque collègue sur un poste, non forcément demandé.

Nous souhaitons faire un constat sur deux points concernant ces opérations du mouvement :

1/ Le choix du Ministère de l'Education nationale de mettre en place un logiciel national avec une volonté d'affecter les PE sur des postes à titre définitif dans un calendrier contraint a entraîné des dysfonctionnements jamais vus encore dans le cadre des CAPD dont notamment la remise en cause du barème. La liste en serait longue, mais pour FO, c'est l'anticipation du projet de loi Dussopt, qui écarte les syndicats des opérations de vérifications des affectations. Nous avons dû surmonter tous ces obstacles pour essayer de faire au mieux notre travail de délégué du personnel. Nous rappelons que nous sommes là pour défendre les intérêts collectifs et particuliers des personnels et non pour co-gérer « le moins mal possible » la situation, avec l'administration. Nous sommes un syndicat indépendant, fier de l'être et nous le resterons.

2/ Ce nouveau logiciel, que nous avons combattu depuis le début et dont nous avons demandé le retrait, tant sur le plan départemental que national, a affecté les collègues sur des postes sans tenir compte de leurs vœux, déterminés par leur vie familiale. Ils sont devenus des codes que l'administration déplace de façon aléatoire. Les enseignants sont attachés à leur fonction. Ils l'exercent déjà parfois dans des conditions difficiles dues au nombre d'élèves, aux locaux dégradés ou à un environnement difficile. Ils veulent pouvoir concilier vie personnelle, familiale et professionnelle et ne peuvent comprendre que leur situation personnelle soit niée !

Certains sont au bord de la dépression, pensent à démissionner après de nombreuses années de service, souvent au prix de sacrifices pour exercer leur métier. Représentants du personnel Force Ouvrière, nous constatons que ces méthodes de gestion vont dans le sens de l'objectif gouvernemental annoncé de suppression de 120 000 fonctionnaires.

La conception de ce logiciel amène des situations aberrantes, que l'administration choisit de ne pas corriger, telles que :

- Un collègue oublié du mouvement, que l'on ne peut rentrer dans le logiciel sans bouleverser toutes les affectations. L'administration n'apporte pas de réponse favorable au collègue.
- Un autre qui demande le respect du mémento, mais qui se le voit refuser sans plus d'explication et d'une manière loin d'être bienveillante.

Nous croulons sous les témoignages de situations inacceptables et injustes, sans parler des conséquences pour notre travail de représentants du personnel !

Ce nouveau logiciel a amené une situation très anxiogène pour les collègues, qui sont dans un état de fragilité extrême (insomnies, pleurs, crises d'angoisses).

Nous souhaitons que, Mr L'IA DASEN, Mr Le Secrétaire Général, Mme la cheffe des services des opérations mouvement, vous entendiez ces collègues.

En voici un témoignage :

Cette période est réellement un moment d'angoisse et de stress et je ne pense pas être la seule dans ce cas :

- *angoisse de préparer correctement la prochaine rentrée car les écoles et les niveaux ne nous sont communiqués, bien souvent, que la veille des vacances scolaires, voire en septembre !*
- *angoisse de savoir dans quelle commune je vais être affectée (notamment pour la planification des trajets et de la gestion de mes enfants),*
- *angoisse de reconstruire en un minimum de temps les progressions et programmations des 2 ou 3 niveaux de classe qu'on m'a attribués,*
- *angoisse de savoir au sein de quelle équipe je vais travailler,*
- *angoisse de modifier une fois encore l'organisation familiale (et voir s'il est nécessaire de devoir embaucher une personne pour les enfants avec les frais annexes que cela engendre et qui n'est absolument pas pris en compte !),*

- ...

Si je vous écris aujourd'hui c'est pour vous signifier combien je suis fatiguée de tout cela !

Cette année, l'angoisse a été à son paroxysme : j'ai été affectée, en premier lieu, en clis handicap mental (alors que je n'ai pas la formation adéquate) dans un quartier de Marseille qui se situe à plus d'une heure de trajet de chez moi (compte tenu des embouteillages). Comment faire son travail correctement et être productive après avoir passé plus d'une heure dans les embouteillages ? Une chose est sûre : dans ces circonstances, ces mauvaises conditions de travail auront un impact négatif sur la qualité d'enseignement, ce qui nuira forcément au bon apprentissage des élèves, et donc à leur réussite scolaire !

Finalement, après plusieurs relances du programme informatique, je suis affectée dans le 15ème arrondissement de Marseille... C'est un peu mieux au niveau des trajets (40 minutes environ), j'en conviens, mais ça ne fait toujours pas partie des vœux que j'ai demandés.... Des personnes ont pu obtenir un poste définitif avec très peu de points sur des zones que j'avais demandées mais pas formulées correctement pour ce nouveau mouvement... je trouve cela profondément injuste ..., C'est plus que démotivant : constater que des PE aient eu la chance d'obtenir un poste définitif avec un peu plus de 3 points dans une commune que je convoitais alors que j'en ai un peu plus de 15 et que j'ai obtenu un poste à titre provisoire dans une école non demandée... où est l'équité de traitement ? Autant dire que j'ai cette désagréable, mais pourtant bien réelle, impression d'avoir un emploi précaire ! Toutefois, je tiendrai mon poste à la prochaine rentrée scolaire aussi professionnellement que je l'ai toujours fait pendant toutes ces années d'enseignement, car, à mon sens, « se mettre en maladie » ne permettra pas de remettre en cause le système mais pénalisera les enfants.

Mais ce sera sans doute la dernière fois : j'envisage plus que sérieusement de trouver une autre voie et quitter ce métier, non pas à cause du métier en lui-même, mais surtout à cause des règles injustes, inégaux et anxiogènes de ce mouvement !

Avec ce message, je ne m'attends pas une réaffectation, je tiens simplement à vous faire part de mon immense mécontentement, de mon perpétuel ras le bol, et de ma considérable démotivation, pour que vous puissiez, l'année prochaine, mettre une petite pincée d'humanité dans votre algorithme si compliqué afin que mes collègues puissent en profiter pleinement !

Nous sommes porteurs des revendications des collègues.

Aujourd'hui, ils se sentent acculés car on les affecte n'importe où, dépréciés dans le cadre du protocole PPCR. Et plane aussi sur eux la menace du projet de loi sur les retraites, qui amènerait la destruction de leur statut de fonctionnaire d'Etat ainsi qu'une baisse drastique du montant de leur pension.

Nous ne parlerons pas non plus de la campagne des temps partiels, où les collègues devaient dévoiler leur vie personnelle, voire intime, pour pouvoir avoir l'autorisation d'être à temps partiel, alors que nous savons aujourd'hui que certains collègues sont en surnombre.

Nous réitérons notre demande de répondre positivement aux recours gracieux des collègues tant pour le mouvement, pour la hors classe, que pour la classe exceptionnelle. Un nombre certain se retrouve pénalisé financièrement pour leur retraite.

Le ministre et l'administration font le choix de ne pas entendre le mécontentement des enseignants. Derrière les pleurs, la colère gronde ; syndicat indépendant, Force ouvrière, sera présent à leurs côtés pour faire valoir leurs droits collectifs et individuels.

SNUDI FO 13 - Carte 2019

66% déductibles des impôts
sous réserve maintien dispositions fiscales
Reçu fiscal début 2020



*Si ce n'est déjà fait,
il est toujours temps de renouveler
votre adhésion pour l'année civile 2019 !*

⇒ Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli

⇒ à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille ⇒ ou par mail : contact@snudifo13.org

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

à T.Déf T.Pro

Echelon : Instit. .PE. .PE H-Cl. .PE Cl-Ex. Déjà adhérent l'année précédente : .oui. .non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

⇒ Je calcule le montant de ma cotisation

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € stag	115 € (7,75)	127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)				Retraité : 77 €	
Classe Exc	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	Cl Exc HE : 244 € (18,5)			EVS-AVS : 42 €			

■ **Majorations** : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Temps partiel à% => Cotisation au prorata de la quotité = €

⇒ Je règle ma cotisation

Par chèque(s) Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2019, vers fins de mois (indiquer mois désiré au dos de chaque chèque) / Si paiement fractionné souhaité : répartir à sa guise le montant total de cotisation (nombre versements maxi = nombre de mois 2019 non encore commencés)

Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2019

Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIB 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebiere / IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC CMCIFR2A

Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) :

Par prélèvement(s) automatique(s) Remplir ce formulaire et nous l'adresser avec la fiche d'adhésion

Autorisation de prélèvement bancaire :

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maxi = nombre de mois 2019 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date

Signature